

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 29 septembre 2022

Question n°

OBJET : Communication relative à la situation de la commune face à la crise de l'énergie.

Service instructeur : Direction Générale des Services

Rapporteur au Conseil : Mme FLAMANT

Avis des Commissions :

RAPPORT DE PRESENTATION

"Chers collègues,

Comme les ménages et l'ensemble des collectivités, la Commune de Sèvres fait face d'une part aux tensions internationales et d'autre part aux perspectives particulièrement inquiétantes sur la disponibilité et les prix de l'énergie à l'automne-hiver 2022-2023.

Dans sa circulaire (N°6363/SG) du 25 juillet 2022, adressée aux membres du gouvernement et intitulée « *Sobriété énergétique et exemplarité des administrations de l'État* », la Première Ministre demande un engagement en faveur de mesures visant à réduire la consommation d'énergie et à accélérer la sortie des énergies fossiles.

Les collectivités territoriales ont un rôle particulier d'exemplarité, dès cet hiver, notamment pour convaincre les habitants et faciliter leur adhésion et leur participation.

La Ville de Sèvres s'est engagée depuis de nombreuses années en faveur des économies d'énergie et souhaite poursuivre son effort dans ce contexte non désiré pour accélérer la transition énergétique et notamment devancer la mise en œuvre d'actions prévues à long terme.

Dans cet esprit, la Ville limitera ses consommations, protégera l'environnement en sollicitant moins les ressources naturelles et en réduisant l'impact CO2, sécurisera son approvisionnement dans la perspective d'une raréfaction des ressources et réduira ses factures.

Ce sont autant de raisons pour lesquelles le maire et la municipalité de Sèvres ont lancé dès cet été une vaste étude sur les économies d'énergie avec les services de la Ville, de GPSO et nos entreprises partenaires afin d'arrêter un plan de recommandations.

Dans son Plan climat-air-énergie territorial, GPSO s'est fixé de réduire de 14% la consommation énergétique des bâtiments présents sur son territoire à l'horizon 2025. De son côté, Sèvres a lancé la réalisation de son Schéma Directeur Energie Décret Tertiaire dès 2021.

Les actions entreprises par la Ville seront naturellement en cohérence avec celles d'ores et déjà conduites en son sein et avec celles du Territoire".